

L'ARD TRAIL RAIDLIGHT – 8^{ème} édition - Règlement V02 - 01/03/2023

Le règlement est susceptible d'être modifié selon les mesures sanitaires qui seront en vigueur à la date de la course, notamment sur la présence ou non des inscriptions sur place, de ravitaillement, de remises de prix...

Organisation :

Le 11 mars 2023, le Comité des Fêtes d'Ardon (Maison des associations – 121 Route de Marcilly 45160 ARDON – lardtrail@gmail.com) organise dans le cadre de la 8^{ème} édition de « L'Ard Trail RaidLight » l'Ard Noctem, course nocturne non chronométrée. Le rendez-vous est au terrain de la Gremuse, route d'Olivet, à Ardon.

Le 12 mars 2023, le Comité des Fêtes d'Ardon (Maison des associations – 121 Route de Marcilly 45160 ARDON – lardtrail@gmail.com) organise la 8^{ème} édition de « L'Ard Trail RaidLight ». Le rendez-vous est fixé à la salle de l'Ardoux (gymnase) à Ardon.

Possibilité de consignes et douche, ateliers-enfants sur la zone de départ-arrivée, sauf pour l'Ard Noctem.

Parcours :

7 parcours variés, sur et hors sentiers, à la découverte des chemins ardonnais et environnants (moins de 10% d'enrobés). La course enfants se déroule dans le village. L'Ard Noctem se déroule exclusivement sur un terrain privé.

Le parcours de 50km est proposé en relai-duo avec un classement spécifique.

Pour répondre aux nouvelles réglementations de la FFA, les minimales partiront 500m plus loin que la ligne de départ du 5km et bénéficieront d'un classement spécifique 4,5km.

Course	Distance	Départ	Catégorie	Année de naissance	
L'Ard Noctem	12 km	19h30	Cadet et plus	Né en 2007 et avant	Animation non chronométrée
L'Ard Trail	50 km	08h00	Espoir et plus	Né en 2003 et avant	
L'Ard Valais	34 km	08h30	Espoir et plus	Né en 2003 et avant	
L'Ard Unum	21 km	09h10	Junior et plus	Né en 2005 et avant	
L'Ard Onnais	12 km	09h45	Cadet et plus	Né en 2007 et avant	
L'Ard Du Lis	5 km 4,5km	10h10 10h10	Cadet et plus Minime	Né en 2007 et avant Né en 2008 et 2009	
L'Ard Ouxce	1,5 km	09h20	Ecole d'Athlétisme, Poussin et Benjamin	Né entre 2010 et 2016	Animation non chronométrée
Marche Nordique	10 km	09h50	--	Adulte accompagné d'un adulte	ou Marche

Horaires :

Le samedi 11 mars 2023

18h45 : Retrait des dossards
19h10 : Fin du retrait des dossards pour l'Ard Noctem (12 km)
19h15 : Briefing de l'Ard Noctem
19h30 : **Départ de l'Ard Noctem**

Le dimanche 12 mars 2023

06h45 : Retrait des dossards – Inscription sur place
07h30 : Fin des inscriptions et du retrait des dossards pour l'Ard Trail (50 km)
07h45 : Briefing puis échauffements collectifs de l'Ard Trail
08h00 : Départ de l'Ard Trail
08h00 : Fin des inscriptions et du retrait des dossards l'Ard Valais (34 km)
08h15 : Briefing puis échauffements collectifs de l'Ard Valais
08h30 : Départ de l'Ard Valais
08h40 : Fin des inscriptions et du retrait des dossards pour l'Ard Unum (21 km)
08h55 : Briefing puis échauffements collectifs de l'Ard Unum
09h10 : Départ de l'Ard Unum
09h15 : Fin des inscriptions et du retrait des dossards pour l'Ard Onnais (12 km) et Marche Nordique
09h15 : Echauffements collectifs Ard Ouxce (1.5km)
09h20 : Départ de l'Ard Ouxce
09h30 : Briefing puis échauffements collectifs de l'Ard Onnais
09h40 : Fin du retrait des dossards et inscription pour l'Ard Du Lis (5 km)
09h45 : Départ de l'Ard Onnais
09h50 : Départ de Marche Nordique
09h55 : Briefing puis échauffements collectifs de l'Ard Du Lis
10h10 : Départ de l'Ard Du Lis (départ même heure 500m plus loin pour le 4,5km minime)
10h00 : Podium de l'Ard Du Lis
11h30 : Podium de l'Ard Onnais
12h00 : Podium de l'Ard Unum
12h30 : Podium de l'Ard Valais
13h00 : Podium de l'Ard Trail
15h00 : Limite des arrivées de l'Ard Trail

Retrait des dossards :

Des retraits seront proposés les vendredis et samedis précédant l'évènement (Lieux et horaires sur le site internet).

Le retrait des dossards peut aussi se faire le jour de l'épreuve au gymnase d'Ardon à partir de 6h45. Arrêt de la distribution des dossards 1/2h avant le départ de chaque course.

La **pièce d'identité du coureur inscrit sera demandée** pour le retrait du dossard.

Barrières horaires et abandons :

Des barrières horaires (annoncées sur le site de la manifestation) sont mises en place sur les parcours de **L'Ard Trail, L'Ard Valais** et de **L'Ard Unum**. Passés ces délais, les concurrents sont considérés comme hors-course, et seront alors sous leur seule responsabilité.

Les participants qui abandonneront au cours du parcours doivent, dans la mesure du possible, se rendre au point de contrôle suivant. Ils signaleront leur abandon aux organisateurs et seront rapatriés vers l'arrivée. **Les participants ne doivent pas quitter la manifestation sans avoir prévenu les organisateurs.**

Signalisation :

La signalisation, tout au long des parcours, est matérialisée par un fléchage, de la rubalise ou des fanions au sol. Des signaleurs sont placés aux endroits stratégiques. Ils organisent la sécurité au niveau des carrefours. Les participants doivent obligatoirement respecter les consignes données par les signaleurs.

Inscriptions :

Le coût de l'inscription par participant est fixé à :

Course	Droit d'inscription	Majoration sur place
L'Ard Noctem	10 €	Pas d'inscription sur place – places limitées
Pack Ard Noctem (Nocturne + une course (50/34/21/12/5 même coureur)	Réduction de -3 €	Pas d'inscription sur place
L'Ard Trail	25 €	+ 6€
L'Ard Trail Relai-Duo	15 € par coureur	+ 3€ par coureur
L'Ard Valais	18 €	+ 5€
L'Ard Unum	15 €	+ 4€
L'Ard Onnaise	10 €	+ 3€
L'Ard Du Lis	5 €	+ 2€
L'Ard Ouxe	1 €	--
Marche Nordique	4 €	1€

La limite des inscriptions est fixée à 950 coureurs, toutes courses chronométrées confondues.

Les parcours ne permettent pas l'accueil des athlètes en fauteuil.

Les chiens sont interdits sur les parcours.

L'inscription des mineurs se fait avec une autorisation parentale.

Les inscriptions se font sur le site internet de l'épreuve : www.ardtrail.com Inscription en ligne ou téléchargement du bulletin pour inscription par courrier. Pour les inscriptions par courrier, joindre un chèque correspondant au montant des inscriptions à l'ordre du Comité des fêtes d'Ardon ainsi que les pièces nécessaires (indiquées sur le bulletin d'inscription).

Certificat médical :

Chaque coureur doit OBLIGATOIREMENT présenter au moment de l'inscription ou au plus tard le jour de la manifestation 1 heure avant le début de l'épreuve :

- SOIT : une licence FFA (Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running, Pass' J'aime courir) en cours de validité à la date de l'épreuve

- SOIT une licence sportive délivrée par une fédération agréée (UFOLEP, FSGTF SASPTT, FSCF, FSPN, FFH, FFSA, FCD) sur laquelle apparait la « ***non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de la course à pied en compétition ou à l'athlétisme en compétition*** » en cours de validité à la date de l'épreuve

- SOIT d'un certificat médical avec la mention **de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition** (ou sa copie) de moins d'un an à la date de l'épreuve. Attention : les certificats médicaux sont gardés par l'organisation. Pensez à faire des copies.

Les athlètes étrangers, même licenciés d'une fédération affiliée à l'IAAF, doivent fournir un certificat médical en langue française (ou accompagné d'une traduction en langue française si rédigé dans une autre langue).

Aucune dérogation, ni attestation sur l'honneur ne sera acceptée. ATTENTION : **les licences FFTRI, FFCO et FFPM ne sont plus acceptées si elles ne portent pas les mentions citées ci-dessus.**

Dossards et cession :

L'athlète doit porter visiblement sur la poitrine ou la cuisse, pendant la totalité de la compétition, et dans son intégralité, un dossard fourni par l'organisation (sauf pour les courses enfants et marche nordique).

Tout engagement est personnel. **Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.** Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement, surprise par l'organisation, sera disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Entraides entre concurrents :

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'incident ou d'accident d'un autre concurrent, dans l'attente des secours.

Chronométrage :

Le chronométrage est assuré par la société Protiming.

Il n'y a pas de chronométrage ni de classement sur la course **L'Ard Ouxce** (course enfants), ni sur la marche nordique, ni sur l'Ard Noctem.

Mise hors course :

La mise hors course d'un participant pourra se faire pour les raisons suivantes :

- Matériel obligatoire non présent
- Passage hors délais à une barrière horaire
- Non port du dossard réglementaire
- Non entraide entre participants
- Geste ou attitude anti sportive envers un des organisateurs ou un des concurrents
- Abandon de matériel, jet de déchets, hors des lieux prévus à cet effet
- ...

Classement et récompenses :

Un lot est remis aux 500 premiers inscrits.

Pour chacune des courses, les 3 premières femmes et 3 premiers hommes sont récompensés, ainsi que la 1^{ère} et le 1^{er} de chaque catégorie. Les catégories Master comptent pour une seule catégorie. Les récompenses ne sont pas cumulables.

Il n'y a pas de classement, ni de chronométrage, pour les courses enfants, pour la marche nordique et la nocturne.

Les résultats sont affichés sur le lieu d'arrivée et sur le site internet de l'organisateur (dans les quelques jours suivants l'épreuve).

Conformément à la loi dite « Informatique et Libertés », les participants peuvent s'opposer à la parution de leur résultat sur ces sites en cas de motif légitime (pour la FFA, en faire directement la demande à l'adresse électronique cil@athle.fr).

Réclamation :

Les réclamations sont à faire par écrit dans la ½ heure suivant la proclamation des résultats. Elles sont traitées par le jury de l'épreuve.

Le jury de l'épreuve composé de :

- 3 membres du comité d'organisation
- 1 représentant de la société de chronométrage
- 1 représentant de la commune d'Ardon
- 2 représentants (majeurs) des participants tirés au sort.

Les décisions du jury sont sans appel.

Sécurité :

Pensez à vous munir d'un téléphone portable (ne pas masquer le N°). **L'Ard Trail, L'Ard Valais et L'Ard Unum** se déroulent en semi-autonomie. **L'Ard Noctem, l'Ard Onnais, L'Ard Du lis** (y compris en marche nordique) se déroulent en autonomie complète. **Une réserve d'eau de 0.5l minimum et de quoi pallier des coups de fringale sont obligatoires.**

Pour les parcours de **L'Ard Trail, L'Ard Valais et de l'Ard Unum, une couverture de survie et un sifflet sont obligatoires.**

La compétition se déroule (en partie) sur des voies ouvertes à la circulation, les concurrents doivent impérativement emprunter le côté droit de la chaussée. Les participants doivent **respecter le code de la route** et les instructions qui leur sont données au départ.

La sécurité est assurée par la Fédération des Secouristes Français Croix Blanche (agrément préfectoral W452006105). Un médecin est présent le jour de l'épreuve.

Ravitaillement :

Au départ, un "accueil café" est prévu.

2 ravitaillements et 1 point d'eau sont prévus sur **L'Ard Trail**, 1 ravitaillement et 1 point d'eau sur **L'Ard Valais** et 1 ravitaillement sur **L'Ard Unum**. Aucun ravitaillement n'est prévu sur le parcours de **L'Ard Noctem**, **L'Ard'Onnaise** (y compris en marche nordique) et **L'Ard Du Lis**.

Un ravitaillement à l'arrivée est également proposé pour toutes les courses. **Attention : aucun gobelet jetable ne sera fourni le jour de l'épreuve. Pensez à vous munir d'un gobelet recyclable.** Les bidons et poches à eau ne sont pas des gobelets.

En dehors des ravitaillements, les participants sont considérés en autonomie (nourriture et boisson). Il est à nouveau rappelé qu'une réserve d'eau minimale de 0,5 l et de quoi pallier des "coups de moins bien" sont obligatoires (3 barres ou gel sur **L'Ard Trail** au minimum au départ de la course). Possibilité de contrôle de la part de l'organisation.

L'assistance n'est pas autorisée en dehors des zones de ravitaillement.

Assurance :

Un contrat d'assurance de responsabilité civile est souscrit par l'organisation auprès de Thélem Assurance.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. La participation à l'épreuve se fait sous l'entière responsabilité des participants avec dénonciation de tout recours contre les organisateurs, en cas de dommages et séquelles durant l'épreuve et après l'épreuve.

Les organisateurs ne sont pas responsables des objets perdus ou dérobés pendant la manifestation.

Annulation d'engagement - remboursement :

Tout engagement est ferme et définitif, et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement, pour quelque motif que ce soit.

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des participants, l'organisation se réserve le droit d'annuler tout ou partie de la manifestation, sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement. **En cas d'annulation pour cause de COVID, tous les coureurs seront remboursés hors frais de gestion protiming.**

Protection des lieux de pratique :

La nature est un patrimoine fragile, sa protection est l'affaire de tous, agissez pour l'environnement en respectant les lieux de pratique, ne sortez pas des parcours (certaines zones sont effectivement protégées). Le parcours se fait aussi à travers de **nombreuses propriétés privées ouvertes uniquement le jour de l'épreuve** (aucun passage sur les parcours n'est autorisé avant et après l'épreuve). Tout participant surpris lors de l'épreuve à jeter des papiers ou autre détritrus sera mis hors course.

L'Ard Trail RaidLight s'engage chaque année à déposer un dossier label « Evènement Eco Responsable en Région Centre ». Ainsi des actions de sensibilisation au développement durable (covoiturage, tri des déchets, consommation de produits locaux,) sont préconisées.

Droit à l'image :

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à l'image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants droit et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, dans le monde entier.

Acceptation du règlement :

Tout participant déclare avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte l'intégralité de ces clauses. Le règlement est disponible sur simple demande auprès de l'organisation ou sur le site www.ardtrail.com

Il sera affiché le jour de la manifestation.